



HAL
open science

Morale et politique dans le monument historique

Anthony Pecqueux, Jean-Louis Tornatore

► **To cite this version:**

Anthony Pecqueux, Jean-Louis Tornatore. Morale et politique dans le monument historique. Daniel Fabre. Emotions patrimoniales, Editions de la MSH, pp.283-310, 2013, " Cahiers d'ethnologie de la France ". hal-00911154

HAL Id: hal-00911154

<https://hal.science/hal-00911154v1>

Submitted on 28 Nov 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Morale et politique dans le monument historique

L'incendie du château de Lunéville

Manuscrit auteurs ; pour le texte et la pagination exactes, se référer à : Anthony Pecqueux, Jean-Louis Tornatore, « Morale et politique dans le monument historique. L'incendie du château de Lunéville », in Daniel Fabre (dir.), *Emotions patrimoniales*, Paris, Editions de la MSH (« Cahiers d'ethnologie de la France »), 2013

Anthony Pecqueux

CR, CRESSON (Ambiances Architecturales et Urbaines), CNRS, École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble
pecqueux.a@grenoble.archi.fr

Jean-Louis Tornatore

Professeur à l'Université de Bourgogne, chercheur au Centre Georges Chevrier
jl.tornatore@free.fr

L'incendie du château de Lunéville (Meurthe-et-Moselle) survenu en janvier 2003 et la mobilisation qui s'en est ensuivie pour sa reconstruction offraient l'occasion d'ouvrir la boîte noire du monument : telle était hypothèse initiale de notre recherche¹. S'il est vrai que le monument en tant qu'il s'est vu conféré la valeur patrimoniale de « monument historique » stabilise en silence un lien entre les personnes – de l'ordre d'un régime de temporalité –, voilà que l'événement de son incendie vient bouleverser l'état de « félicité patrimoniale » que constitue sa relation indiscutée à ses « autochtones », à ses visiteurs, à ses usagers ou à ses serviteurs. La destruction d'un monument affecte la machine de l'historicité et vient provoquer une rupture dans la « présence du passé », que ce soit sur le registre savant de sa valeur historique ou sur le registre familial de sa valeur d'ancienneté – pour reprendre la terminologie d'Aloïs Riegl. L'incendie était alors l'occasion de déplier l'univers qu'il organise, dans toute sa diversité, et d'interroger les notions de valeur, d'attachement² et de bien qui lui sont associées. Le couple « émotion/mobilisation » a d'emblée été une entrée privilégiée. Trop souvent pensés selon une seule succession temporelle et/ou chaîne causale, émotions et mobilisation ont certes en commun d'être liés à la survenue d'un événement et d'apparaître sur un mode impératif : manifester son émotion devant une catastrophe paraît être la réaction obligée, alors que, a contrario, « l'absence d'émotion [est une] offense » faite à la situation (Paperman 1995). Il paraît tout aussi nécessaire de s'organiser et se mobiliser pour conjurer un événement malheureux. Prolongeant les théories sur le public de John Dewey (2003), Louis Quéré décrit notamment le

¹ Cet article est issu d'une recherche collective soutenue par le ministère de la Culture, conduite de 2004 à 2007 par une équipe composée de Cécile Blondeau, Luc Delmas, Bruno Etienne, Thibaut Gorius, Sabrina Leyendecker et Anthony Pecqueux, sous la direction de Noël Barbe et Jean-Louis Tornatore, dont le rapport a été récemment publié : voir Tornatore et Barbe 2011. Nous ne résumons pas ici l'ouvrage, nous limitant à présenter la manière dont nous avons approché le phénomène « émotion patrimoniale ». Nous nous sommes en particulier appuyés sur la contribution de Bruno Etienne (Etienne 2011) et sur deux articles écrits par la suite par l'un d'entre nous : Pecqueux 2009a et 2009b.

² Sur la notion d'attachement, voir Hennion 2004, 2010.

processus de passage d'une communauté de destin à un public organisé en régime cognitif, dans le cas d'une population confrontée à une catastrophe naturelle – en l'occurrence une vallée inondée (Quéré 2003). Bien que nécessaires et également liées à un événement, émotions et mobilisation ne se recouvrent pas : l'objet de ce texte est alors d'en éclairer la relation, après avoir spécifié les types d'attachements au château et leurs modifications progressives.

L'événement : de l'incendie à la mobilisation

Dans la soirée du 2 janvier 2003, à la suite vraisemblablement d'un court-circuit, un incendie se déclare dans les combles de la chapelle du château de Lunéville, legs majeur de l'ancien duché de Lorraine, « une des réalisations les plus grandioses et les plus marquantes de l'architecture du XVIII^e siècle en Lorraine » (Tronquart 1991 : 11), et surnommé à ce titre le « Versailles lorrain ». Malgré une arrivée rapide des pompiers, les flammes attisées par un vent particulièrement violent se propagent et embrasent l'aile sud qui abrite les appartements de Stanislas Leszczyński, dernier duc de Lorraine, alors pour partie occupée par le musée de la ville et pour partie affectée au ministère de la Défense (siège du 53^{ème} Régiment des Transmissions). Tandis que les militaires s'activent à déménager les collections de la galerie militaire ainsi que les tableaux exposés dans les salles d'apparat, une chaîne humaine composée de pompiers, d'élus et d'habitants accourus sur les lieux se forme pour tenter de sortir par l'aile nord les collections du musée. Contenu dans le milieu de la nuit, alors qu'il menaçait le théâtre proche ainsi que des habitations, le feu n'est maîtrisé qu'au petit matin. Le bilan est lourd. Au plan architectural, l'incendie a touché la moitié du château, soit 5000 m² : les toitures de la partie sud-est ont été ravagées, la ruine des charpentes entraînant la destruction en quasi-totalité de l'escalier d'honneur, de la chapelle et des appartements ducaux (avec effondrement des planchers intermédiaires). Le musée a perdu la majeure partie de ses collections, dont ses faïences qui comptaient pour la collection de référence du Lunévillois – notamment : une représentation du « nain bébé » attaché au duc Stanislas, une apothicairerie du XVIII^e siècle comprenant 200 pièces de faïences, des tableaux, dessins, tapisseries, tentures. Quant à la partie militaire, qui comprenait la salle du commandant d'arme, une salle de réception, le mess des officiers, une galerie militaire ouverte en juin 1999 retraçant avec quelque 500 objets, tableaux, mannequins, vêtements, armes, etc., le passé militaire de Lunéville et une bibliothèque de plus de 8300 ouvrages, elle est complètement détruite.

À première vue, l'émotion suscitée par la destruction du château de Lunéville n'est pas sans rappeler une récente catastrophe majeure dans le monde des monuments historiques : l'incendie du parlement de Rennes en février 1994³. On y repère une même représentation d'une mobilisation massive et indifférenciée qui transcende les clivages sociaux et politiques et qui se déploie à tous les niveaux de l'action publique ou dans l'espace public, de l'État aux populations locales. Citons de haut en bas et du public au privé : une qualification de « cause nationale » par le ministre de la Culture⁴ ; le lancement d'une souscription par le ministère de la Défense/Armée de

³ La reconstruction du Parlement de Bretagne s'est achevée en 2004. Il est intéressant à ce propos de noter que Maryvonne de Saint-Pulgent, en charge du dossier en tant que directrice du Patrimoine au Ministère de la Culture et de la Communication en 1994, en témoigne dans sa contribution au livre-manifeste *L'appel de Lunéville*, paru deux mois après l'incendie du château (Moulin et Vagner 2003). Elle liste les différents outils utilisés à Rennes et qui pourraient être mis en œuvre à Lunéville : la création d'une association, la tenue de manifestations pour recueillir des dons, etc. – soit tous outils qui seront effectivement vite actionnés à Lunéville. Plus largement, elle défend l'idée qui a émergé à Rennes de mobilisation des émotions (Saint-Pulgent 2003). L'intérêt de puiser dans l'expérience de cette autre catastrophe patrimoniale de grande ampleur est de couper court aux tâtonnements et ajustements progressifs qui avaient été alors nécessaires.

⁴ Cette expression, sans doute confiée oralement par le ministre devant les témoins de sa visite, n'apparaît pas telle quelle dans ses discours. Cela dit, elle a été largement relayée par ces mêmes témoins, dans la presse et jusque dans les statuts de l'association « Lunéville, château des Lumières ». Si bien que le ministre finit par y faire allusion dans son discours de 2003 pour les journées européennes du patrimoine (9 septembre 2003) : « Dès le lendemain de ce sinistre, je me suis rendu sur les lieux. J'ai pu constater l'ampleur des dégâts ainsi que le déchirement, la détresse, la peine de nos concitoyens lorrains. J'avais indiqué aux uns et aux autres que la nation se mobiliserait pour soutenir la

Terre ; la création sur l'initiative du Conseil général de Meurthe-et-Moselle d'une association « Lunéville, château des Lumières » qui a pour vocation d'accompagner le processus ; la mobilisation de la Fondation du Patrimoine par le biais d'une souscription ; des lettres de compassion et de soutien adressées au maire de Lunéville, des dons en argent⁵ ou en objets (faïenceries) par des particuliers, ainsi que des propositions d'initiatives diverses émanant d'entreprises, de collectivités, d'habitants. Bref, un même sentiment d'union sacrée autour du château ; et enfin une même volonté de reconstruction, c'est-à-dire de restitution à l'identique, comme pour effacer ce qui est survenu et qui a perturbé le cours du temps – et du monument. Si l'objectif était de « rendre le château de Lunéville au public » dès 2005 (année nancéienne de célébration du siècle des Lumières à l'occasion du 250^e anniversaire de la Place Stanislas), l'affaire a cependant été plus longue que prévu. Aujourd'hui la restauration du château est en passe de s'achever, normalement fin 2012. L'ouverture au public de la chapelle du château, cœur du sinistre, a été fêtée à l'automne 2010 avec un colloque international sur les chapelles princières⁶.

Il faut cependant préciser un point déterminant : au moment de son incendie, le château vient d'être engagé dans un processus de requalification patrimoniale, consécutivement à sa cession par la Ville de Lunéville au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et l'inauguration de ce processus ne date que de décembre 2002. Le château se trouve simultanément pris dans un processus de reconstruction (réparation des dommages subis), ainsi que dans un processus de requalification patrimoniale (réaffectation quasi-totale des usages de ses locaux dans une perspective de mise en valeur touristique du site). Cette caractéristique est un indicateur de la carrière du monument, laquelle, on le pressent, ne saurait être rectiligne. Elle révèle en tous cas le décalage entre les successives labellisations de l'édifice au titre des monuments historiques, durant le premier tiers du 20^e siècle – classements partiels en 1901 et 1929 ; inscription partielle en 1929 – et ce processus de qualification.

Que faire des émotions ? Les mobiliser

Le geste premier des entrepreneurs de la mobilisation a été de faire fonds sur le capital sensible fait de toutes les manifestations d'émotion qui ont convergé vers Lunéville (lettres, dons, propositions), de telle manière que les émotions négatives (la tristesse principalement) se transforment en émotions positives – l'enthousiasme pour et devant la reconstruction. L'appui sur les premières pour fonder et conforter la mobilisation se double d'un encouragement à susciter les secondes par la publicisation de la reconstruction.

Pour en comprendre l'enjeu, il faut repartir de l'événement. Un incendie ou tout autre forme de dégradation de monument historique n'est pas une situation relevant d'emblée de la morale, à la différence de situations impliquant des victimes humaines pour lesquelles l'absence d'émotion constitue une offense (Paperman 1995). Il y a cependant une spécificité patrimoniale qui autorise à qualifier cette situation de *quasi-morale d'emblée*. En effet, le monument historique ne se réduit certes pas à des « vieilles pierres », il est une trace des humains du passé, qualité qui lui confère une importance spécifique. Sa destruction ne souffre cependant pas la comparaison avec des catastrophes humanitaires, sociales, ou naturelles, laquelle le renvoie alors à un état de « vieilles pierres ». Le sort réservé aux Buddhas de Bamyán par les talibans avait suscité une large indignation ; une indignation consécutive s'est exprimée à partir de l'argument selon lequel le sort des femmes en Afghanistan relève d'une plus grande urgence que celle des pierres. Ici : le maire de Lunéville a pleuré devant les caméras de télévision le soir de l'incendie ; les responsables

reconstruction, la restauration, dans certain cas, et dans d'autres cas la reconstruction de certaines parties du château de Lunéville. » (<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/Aillagon2002/jp03.htm>).

⁵ 100 000 euros le 3 avril 2003 ; 1 405 698 le 2 février 2012. Voir la page d'accueil du site internet de l'association « Lunéville, château des Lumières » : www.chateaudeslumieres.com.

⁶ « De la gloire de Dieu à la gloire du prince », colloque international sur les chapelles princières, chapelle du château de Lunéville, 18-20 novembre 2010.

syndicaux locaux ont relevé qu'il n'avait jamais eu de larmes pour les fermetures d'usine du bassin d'emploi lunévillois sinistré. Ainsi, une catastrophe patrimoniale peut être décrite comme quasi-morale d'emblée en tant qu'elle suscite souvent des émotions, mais ces dernières ne sont jamais acquises ni irréversibles : il faut constamment travailler à réaffirmer que l'événement est digne d'émotions, et donc de mobilisation. Les émotions sont un enjeu particulièrement important dans toute situation où le caractère impérieux de l'action collective ne va pas de soi, et peut être récusé au profit de mobilisations jugées plus importantes car touchant à l'humain. Faire valoir le caractère approprié de certaines émotions en les plaçant au centre de la mobilisation équivaut à neutraliser toute forme de relativisation de l'événement et à affirmer l'obligation de condamner l'indifférence à son égard comme à ses suites. C'est là le travail sur les émotions par les entrepreneurs de la mobilisation lunévilloise.

Mobiliser les émotions revient à mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation à partir des occurrences d'émotions et qui s'y alimente régulièrement. Le plus souvent, cette procédure prend la forme d'une action de bon gré, ou gratification d'agir pour une bonne cause : l'action initiale de particuliers (une lettre, un don) reçoit en réponse une action de la part des entrepreneurs de la mobilisation (une réponse, parfois manuscrite, du maire, une carte d'adhésion à l'association). Les donateurs sont hissés au statut de membre de l'association pour l'année du don ; ils reçoivent un *Journal des Co-reconstructeurs* (titre performatif qui vise à les associer à la reconstruction du château), etc. La gratification ne s'inscrit pas dans une finalité de rentabilité : elle vise à montrer à son partenaire que son intervention a bien été prise en compte pour ce qu'elle est. Ces actions de bon gré sont non seulement des sortes d'accusés de réception des émotions, mais aussi signalent que celles-ci sont retenues comme pertinentes pour la définition de l'événement et qu'elles occasionnent pour partie la mobilisation. Parallèlement, l'association enregistre de nouveaux dons après chaque action en direction des donateurs. Voilà en quoi consiste la mobilisation des émotions. Comme le don s'accompagne le plus souvent d'une expression d'émotion, l'association cherche la meilleure façon de répondre à celle-ci, ce qui a pour effet plus ou moins recherché de réactiver la mobilisation. Cela dit, la proximité avec le modèle humanitaire fait que l'ambiguïté d'un dispositif de sensibilisation fondé sur les émotions ne s'efface pas totalement : la critique d'insincérité, voire de manipulation en vue du don, peut toujours lui être opposée. Ainsi le journal peut-il être reçu comme une simple relance pour le don : « Quand vous donnez à la Croix Rouge ou bien au Secours Catholique ou bien à l'Armée du Salut ou autre, dès que vous avez donné une fois, vous êtes enregistré et toutes les six semaines, ils vous relancent [...] Heureusement que Lunéville ne fait pas ça, ils nous relancent une fois par an, c'est très bien » (entretien avec un donateur franc-comtois, 2005).

Un autre couplage émotions/mobilisation porte sur les différentes initiatives proposées par des particuliers ou des associations. Pour gratifier ces initiatives, « Lunéville, Château des Lumières » les accompagne jusqu'à leur médiatisation et réalisation – notamment avec la rubrique « Vie du château » du site internet. Parfois la manifestation est livrée « clés en main » à l'association, parfois ce n'est qu'une idée qu'il faut faire advenir. Ces initiatives sont très diverses – ventes, tombolas, manifestations sportives, culturelles, etc. – et vont du versement d'une partie des bénéfices de la vente d'une bouteille de vin gris de Toul, à celui de la vente de places pour un derby lorrain de football Nancy/Metz, en passant par une marche Nancy/Lunéville réalisée par le Club Alpin de Nancy (puis Lunéville/Nancy l'année suivante)... A côté des initiatives, il y a encore les formes de participation des habitants, comme celle des collégiens et lycéens, par le biais de spectacles ; des commerçants du centre-ville, associés à l'animation touristique pendant la saison estivale ; plus généralement, des entreprises du bassin d'emploi, à travers la création d'un Club des Partenaires. Initiatives et participations constituent la mobilisation locale. Elle permet à des personnes ordinaires – et non pas seulement à des experts – de faire quelque chose pour le château : ces mêmes personnes qui ont été frappées d'émotion lors de l'incendie, et dont l'action doit être comprise comme une réponse à cette émotion initiale. L'initiative, la participation à la fois rendent plus concrètement collective la reconstruction et travaillent à la performance de

l'attachement d'émotions – liées à une situation problématique, en l'occurrence l'irruption d'un événement inattendu – en émotions – associées à la résolution du problème, c'est-à-dire à l'épreuve de valeurs qu'implique la recherche de cette résolution.

Bipolarisation

La reconstitution progressive de l'intrigue dans laquelle le château a été embarqué depuis janvier 2003 – voire décembre 2002 – a permis de mettre en évidence deux pôles contrastés d'attachement au château – et par conséquent d'émotion patrimoniale. Cet extrait d'entretien, sous forme d'anecdote, résume parfaitement cette bipolarisation :

« Lors d'un de mes passages à Lunéville, j'ai déjeuné avec un dentiste de la ville, qui est un rapatrié d'Algérie qui s'est installé là il y a une trentaine d'années. Il a dit : "Moi ça m'a fait un coup horrible l'incendie du château". Alors je lui dis : "Ah bon. Oui c'est un monument historique, etc." ! Et il me dit : "Pas du tout, pas du tout. J'ai passé ma bar-mitsva là, je me suis marié dans les salons. Tous mes amis se sont mariés là. C'est un morceau de ma vie qu'on a brûlé". Et j'étais très, très, très surpris : c'est-à-dire que, pour lui, il y avait un dommage irréparable mais qui n'avait rien à voir avec Stanislas et Léopold ! »

Celui qui raconte cette anecdote est un haut fonctionnaire, inspecteur général au ministère de la culture, personnellement et professionnellement investi dans le processus de reconstruction. Son étonnement, heuristique, définit deux polarités émotionnelles : d'aucuns, comme lui, pleurent le témoin de l'histoire, les pierres et les objets meurtris, en même temps que la perte d'une richesse culturelle – considérée également comme une ressource pour le développement local ; alors que d'autres, comme ce dentiste, pleurent des souvenirs partis en fumée. Il faut savoir que longtemps le château a été partagé entre diverses fonctions : musée, siège d'administration militaire, il a également abrité divers services administratifs de la ville. Pour les habitants de Lunéville, il été une sorte de « maison publique » : on s'y mariait, on y fêtait des événements familiaux ; en outre son immense parc est un parc urbain abondamment pratiqué.

C'est ce dont rend compte un partage des émotions. D'un côté, on fait valoir précisément le monument historique, objet d'appropriations savantes et d'instrumentation politique sous l'argument de la politique culturelle et du développement local. L'émotion suscitée est alors fondée sur une appréhension esthétique et/ou historique et/ou d'économie locale⁷ du château. De l'autre côté, le bâtiment et le parc, en tant qu'objets de pratiques ordinaires, partagées, qui ont tissé depuis des décennies des attachements individuels et collectifs. L'émotion suscitée est cette fois biographique et relève du souvenir de l'expérience. L'objet d'émotion n'est pas seulement le monument de l'art et de l'histoire médiatisé par son appréhension lettrée, il est aussi son souvenir, au sens littéral de ce qui (re)vient à l'esprit d'une expérience passée, c'est-à-dire le château dans le souvenir des personnes qui l'ont un jour rencontré et vécu à divers titres. Il est encore sa présence pratique – une « présence pratiquée » – dans une relation de quotidienneté familière comme dans une relation touristique.

Appropriations locales : le château comme « patrimoine proche »

Pour prendre la mesure des émotions, il est déterminant de retracer l'histoire du château, laquelle ne saurait se résumer aux fastes de la vie de cour sous les règnes des derniers ducs de Lorraine. Une histoire sociale, si on considère qu'après la mort de Stanislas en 1776, le château est devenu un monument particulièrement approprié, pratiqué par les habitants comme par des

⁷ Les larmes du maire de Lunéville, Michel Closse, le soir de l'incendie alors qu'il est interrogé par France3 devant le château en flammes et qu'il évoque la perte occasionnée pour tout le bassin lunévillois, représentent sans doute un condensé de ces appréhensions.

personnes de passage dans la ville.

On peut lister quelques manifestations significatives d'appropriations. Tout d'abord, la mort de Stanislas a eu pour principale conséquence le rattachement de la Lorraine à la France. Pour effacer toute trace de l'empreinte ducal dans la région, le pouvoir royal a procédé à la dispersion et à la vente de tout le mobilier intérieur et extérieur du château. Ainsi des particuliers possèdent-ils encore chez eux de la « vaisselle de Stanislas ». Au XIX^e siècle, le château est réaffecté comme caserne militaire ; il abrite notamment à partir de 1824 et jusqu'à la fin du siècle une division de cavalerie, qui donne à la ville son surnom de « cité cavalière ». La fonction de caserne militaire a perduré jusqu'à l'incendie : plusieurs générations de soldats et conscrits s'y sont succédé. Suite à l'incendie, d'anciens militaires américains ou encore algériens ont envoyé des lettres pleines d'émotions liées à des souvenirs. Après 1945, le château est transformé en cité administrative (dite « cité administrative Stanislas »), qui accueille divers services publics (A.N.P.E., pompiers, associations, formations...) et donc organise quotidiennement la réception de publics variés de la région lunévilloise. Il abrite en outre depuis la fin de la Première Guerre Mondiale un hétéroclite musée municipal, qui contient aussi bien de nombreuses faïences locales, que des collections d'animaux empaillés. Il constitue la visite culturelle systématique de toutes les écoles (au moins primaires) des environs. À travers le puissant outil de socialisation qu'est l'école, et l'empreinte laissée par des pièces impressionnantes pour des yeux d'enfant comme des animaux empaillés (souvent présents dans les récits d'habitants), on comprend à quel point l'appropriation locale du château dépasse celle des seuls touristes occasionnels, ou des férus de patrimoine local. Enfin, la plupart des mariages de la région se devaient de réaliser au moins les photos « officielles » dans la Cour d'Honneur puis dans le parc des Bosquets ; voire, de nombreuses réceptions de mariage avaient lieu dans les salons d'honneur du château, loués pour l'occasion (comme pour l'organisation de bals). La Cour, les salons, enfin le parc des Bosquets : ce jardin à la française est le principal parc public du centre ville de Lunéville. Voilà un nouveau puissant outil de socialisation (les balades urbaines, souvent familiales et dominicales), et une nouvelle forme généralisée localement d'appropriation du château.

Ce survol permet de saisir que ce château, bâtiment d'État comme le château de Versailles, a connu une postérité et des usages qui le rapprochent du « petit patrimoine », celui qui accompagne au quotidien. Un patrimoine vécu comme un cadre de vie, dans la familiarité, plus que dans la distanciation qui caractérise généralement le rapport au patrimoine. Dans le vocabulaire d'Hannah Arendt, un tel élément de patrimoine se définit alors plutôt par ses usages : il représente la durabilité du monde dans l'objet créé par l'*homo faber*, et la durabilité d'un monde d'objets qui se trouve investi par des usages (Arendt 1994 : 187 *sq*)⁸. Les objets n'ont pas pour vocation de rester permanents mais d'être usés ; ces usages n'ont pas le caractère destructeur de la consommation, mais mettent à l'épreuve la durabilité des objets. Cela signifie que quand ses familiers réfèrent au château après l'incendie (par exemple, dans les lettres reçues en mairie), ils ne se limitent pas au « j'y étais » du témoin oculaire (Dulong 1998). Outre le regard, leur mode d'attestation personnelle implique également le toucher, dans la mesure où les manipulations traduisent les usages effectifs du monument. Traité « en personne », à l'instar des objets de consommation courante, celui-ci est appréhendé en régime de familiarité (Thévenot 1994). En ce sens, le monument n'est pas seulement marqué par le passage des populations qui le fréquentent, mais en outre par des formes de séjour ; et l'accessibilité du site se double d'une disponibilité pour des usages. Les séjours dans le château sont divers, dans leur durée et leur régularité ; cela dit, ils impliquent à chaque fois des actions sans rapport direct avec la valeur strictement patrimoniale du monument, mais plus liées à l'occupation effective d'un lieu (éplucher des pommes de terre ou récuper les sols lors du service militaire, danser lors de bals ou de cérémonies de mariage, etc.)⁹.

⁸ Alors que, saisi par un visiteur, le patrimoine se définit plutôt par la permanence du monde à travers l'œuvre d'art, ou « une chose immortelle accomplie par des mains mortelles » (Arendt 1994 : 222 *sq*).

⁹ Ces exemples sont issus de lettres de particuliers.

Postures émotionnelles

Les nombreuses lettres¹⁰ de réaction à l'incendie, adressées au maire de Lunéville au cours des six mois qui ont suivi l'incendie éclairent singulièrement la bipolarisation des émotions et attachements au château. Si l'on suit une distinction établie par John Dewey (2005) dans *L'art comme expérience* et remarquablement synthétisées par Louis Quéré (2012), celles-ci sont des manifestations particulières d'émotions. Dans le cadre de sa conception des émotions en tant qu'elles sont liées aux situations dans lesquelles elles interviennent – un lien particulièrement fort, au point qu'elles sont pour lui « indistinctement dans l'organisme et dans l'environnement » (Quéré 2012 : 275) –, Dewey distingue les émotions exprimées directement, immédiatement, de celles différées, médiatisées. Si les premières (eg. le cri de joie ou de stupeur) sont proches du réflexe et à ce titre n'accomplissent rien, les secondes accomplissent quelque chose d'important du fait de « l'incorporation de l'émotion durable dans un matériau objectif qui l'entretient » (*ibid.* : 278), poème ou musique, par exemple. L'action accomplie tient à l'ordonnement en un tout de divers souvenirs, commentaires, etc. ; en d'autres termes, « toutes les parties sont harmonisées par un même sentiment émotionnel immédiat » (*ibid.* : 279). C'est à ce titre que l'analyse des lettres prend tout son sens. Bruno Etienne (2011) s'est ainsi attaché à décrypter la « dynamique émotionnelle » à l'origine de la mobilisation pour la restauration du château. Sur la base d'un schéma interprétatif tripartite (unités de sens/postures émotionnelles/régimes d'engagement), il repère à partir de deux courriers significatifs reproduits ci-dessous que les émotions se distribuent selon deux postures qui constituent deux pôles contrastifs : une posture « socio-biographique », et une posture « esthétique-historique ».

« Monsieur le Maire,

C'est avec une profonde tristesse que j'ai vu, à la télévision, le sinistre du joyau de votre ville. Ce château est pour moi un souvenir inoubliable. En effet, du 15 octobre 1937 au 23 août 1939, j'y ai passé les plus belles années de ma jeunesse en y effectuant mon service militaire.

Le 3^e Bataillon de Dragons Portés y avait ses quartiers. Je faisais partie du 1^{er} Escadron qui occupait les locaux sis au premier escalier à droite en direction des Bosquets.

Quand je vous ai vu, à la télévision, évoquer ce qu'était le château pour les Lunévillois j'avais, comme vous, le même souvenir de tristesse et aussi une larme à l'œil.

Si je pouvais, je me rendrais à Lunéville. Mais mes 85 ans ne me le permettent plus sinon j'effectuerais ce déplacement pour aller soutenir vos administrés.

C'est un vrai désastre pour Lunéville.

Veillez, monsieur le Maire, agréer l'assurance de mon profond respect. Je vous souhaite bon courage.

R. M. Ancien du 3^e BDP. Président National de l'Amicale des Anciens de ce glorieux régiment. »

« Monsieur le Maire,

C'est avec une profonde émotion que j'ai appris la véritable catastrophe qui venait de frapper Lunéville et la priver brutalement d'une partie de son histoire.

Comme tous les Français j'ai été heurté par le spectacle de désolation qu'offrait le château de Lunéville livré à la proie de flammes. Et j'ai été encore plus touché par le désarroi de tous vos administrés que je sais très attachés à leur patrimoine qui est aussi le patrimoine de la France.

Dans ces circonstances dramatiques, je tiens à vous exprimer, comme l'a récemment fait le Ministre de la Culture et de la Communication, la solidarité de la Nation et le soutien actif que les autorités de l'État apporteront à l'indispensable reconstruction de ce joyau de notre histoire.

En vous exprimant encore toute ma sympathie, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression des mes sentiments les meilleurs

¹⁰ Le corpus analysé représente quatre cent soixante-dix lettres.

Jacques Chirac »

Au regard de la posture socio-biographique, « le château de Lunéville est donné comme un élément structurant expérience de vie, d'un parcours biographique, d'une histoire privée ("ce château est pour moi un souvenir inoubliable") » (*ibid.* : 75). Il est alors un objet familier, ne relevant pas de qualifications générales mais d'« une personnalisation des choses » (Thévenot 1994). Au regard de la posture esthétique-historique, le château représente une classe d'objets symbolisant « des entités plus générales comme "l'identité régionale", "le patrimoine national" » (*ibid.*) ; les membres de cette classe peuvent alors faire l'objet de comparaisons, voire être substitués les uns aux autres. « Dans l'expérience socio-biographique, le château de Lunéville peut jouer le même rôle qu'une expérience amoureuse, la nostalgie d'une maison familiale ou la madeleine de Proust. Pour l'émotion proprement esthétique-historique, Lunéville peut être mis en équivalence avec le château de Versailles, le parlement de Bretagne ou les Bouddhas de Bamiyan. Dans le premier cas, on se réfère à des grandeurs biographiques ou communautaires, dans le second à des grandeurs historiques universelles ou savantes » (*ibid.*). Cette distinction n'est pas sans rappeler la distinction opérée par Aloïs Riegl (1984) entre valeur historique et valeur d'ancienneté d'un monument, le « château du siècle des Lumières » renvoyant à la première, le jalon d'un cycle de vie d'un individu voire d'une famille, à la seconde..

Les deux lettres citées seraient « deux formes idéales typiques de l'expression de l'émotion » (*ibid.*) dessinant un partage entre souvenir personnel et histoire collective, entre valeur d'usage et valeur « patrimoniale » (au sens institutionnel – la valeur d'usage étant aussi à nos yeux, on l'aura compris, patrimoniale), entre douleur intime et mobilisation nationale. Cependant, pour être clairement identifiables, ces deux pôles d'attraction sont le plus souvent présents à l'intérieur même de chaque lettre, à des degrés variables, au point que les lettres se situent davantage dans un continuum entre les pôles. En d'autres termes, il n'est pas question de considérer l'émotion du président de la République comme plus « patrimoniale » que celle du président de l'amicale du 3^e régiment de dragons. Laquelle serait quoi ? Plus sociale ? Une telle caractérisation a priori reviendrait précisément à ne pas vouloir ouvrir la boîte noire de la notion de patrimoine. L'un des intérêts de la justification socio-biographique est « d'interroger en direct le rapport des personnes ordinaires avec des objets qui ont été souvent « patrimonialisés » à leur insu, voire à leur corps défendant » (*ibid.* : 76). La preuve en est que pour la plupart les lettres « sont des composites des deux postures, « l'émotion ne se disant jamais aussi bien que quand la biographie rencontre l'histoire, ou quand l'histoire personnelle s'agrandit dans la prise de conscience d'une histoire partagée » (*ibid.*).

Agir sur/avec le château

Ces qualités diverses des émotions recensées, nous pouvons essayer de tirer les fils des actions de traitement de la catastrophe mises en œuvre suite à l'incendie. Dans ce cadre, le point déterminant est que les qualités du monument comme patrimoine accessible et disponible pour des usages variés, qualités qui ressortent de son histoire sociale, vont être indirectement remises en question par la politique publique de restauration et de requalification patrimoniale du site qui se met progressivement en place. Cette politique prend consistance avec l'annonce publique en décembre 2002 du nouveau projet pour le château : ce sera le « Château des Lumières ». A travers le changement de nom, se dessine l'attribution d'une valeur au monument – précisément la caractérisation officielle de sa valeur patrimoniale. Cela sous-entend un travail de mise en conformité du site, travail qui avec l'incendie se double d'un autre travail, de réparation des dégâts. Ainsi, le processus de mise à distance du château vis-à-vis de ses usages locaux, que la requalification allait occasionner à plus ou moins long terme, s'accélère de manière brutale avec l'incendie.

Différentes phases vont scander ce mouvement de distanciation. Tout d'abord, l'ensemble du

site (château et parc) est fermé pendant les six premiers mois de 2003, pour sa sécurisation suite à l'incendie. Le parc est rouvert en juillet 2003, mais pas le bâtiment en lui-même : mis à part les fonctionnaires du patrimoine, plus personne n'entre dans le château. Ensuite, même l'usage du parc est réglementé avec par exemple, l'interdiction des jeux de boules (cf. *infra*). Habitants et usagers sont priés de se tenir à distance de ce qui a toujours été un familier. Enfin, les travaux de reconstruction entamés en avril 2005 ne changent rien ou presque à cette nouvelle partition de l'accessibilité et de la disponibilité du monument, puisqu'ils sont lents et progressifs. La partie non sinistrée (l'aile nord du château) abrite les bureaux des acteurs de la reconstruction, et les objets récupérés y sont entreposés avant une restauration et/ou une réaffectation. Quelques pièces (les anciennes écuries, auxquelles on accède par l'extérieur du château) sont consacrées aux expositions réalisées à chaque saison estivale, à partir de 2004 et pour plusieurs années. Bref : pour les habitants et usagers habituels du château, le château n'est plus ou presque accessible ni disponible. L'incendie crée la mise à distance physique ; le nouveau propriétaire saisit l'occasion pour initier la mise à distance patrimoniale inéluctable que la requalification occasionne. En ce sens, l'action de reconstruction/requalification instaure une différence hiérarchisée entre le château défini comme patrimoine monumental et le château défini par ses usages (alors que, jusqu'à présent, ils tendaient plus ou moins à cohabiter). En effet, les actions du Conseil Général au cours des premières années de chantier se déploient selon deux axes simultanés mais distincts : d'une part, une action patrimoniale volontariste, mise en œuvre par des experts et des entreprises labellisées sous la direction de l'architecte en chef des Monuments historiques ; d'autre part, une action culturelle participative dont le but est d'entretenir la mobilisation collective et de maintenir l'attention sur le château en faisant participer des personnes ordinaires (cafés philosophiques, tombolas, spectacles organisés par des associations, etc.).

On peut envisager brièvement quelques critiques à l'égard de la requalification patrimoniale révélatrices de la concurrence entre les définitions du château. Ces critiques n'accèdent pas toutes à un niveau de critique publique portée par un public organisé (association, groupe, etc.)¹¹ : elles restent souvent à un niveau de plainte diffuse, ou de critique individuelle. Cependant, elles contribuent à infléchir l'action en obligeant à associer certains usagers du patrimoine.

Une première série de critiques concerne l'attribution de la valeur « des Lumières » au monument. Déjà, cela induit une disparition de la référence locale (« château des Lumières » *versus* « château de Lunéville ») : cette critique pointe le regret du passage d'une référence à un collectif concret et présent à une référence abstraite. Ensuite, l'attribution de la valeur « des Lumières » induit un tri et une discrimination entre les éléments de patrimoine associés au château et au Lunévillois. Ainsi, le président de l'association les Amis de la faïence de Lunéville-Saint-Clément s'interrogeait en 2005 sur le devenir des pièces des XIX^e et XX^e siècles, qui reflètent aussi le patrimoine local et avaient leur place dans l'ancien musée municipal. La critique exprime la crainte que l'affirmation de cette valeur ne se fasse au détriment de la reconnaissance de la diversité du patrimoine local. Dans le même registre, une autre plainte diffuse porte sur le devenir de la statue du Général Lasalle. Cette statue équestre d'un officier de cavalerie légère de Napoléon trône au milieu de la Cour d'Honneur. Elle est identifiée au château au point que certains en parlent comme de la « statue de Stanislas », et sert par exemple souvent d'arrière-plan pour les photos de mariage réalisées dans la cour. Voilà un nouvel élément du patrimoine familier mis en danger par la requalification. Enfin, la valeur « des Lumières » est vue comme contrevenant à l'histoire du château. Cette critique est portée par le principal historiographe local (également ouvrier qualifié dans l'industrie) : pour lui, le château aurait tout juste servi de refuge à Voltaire pour échapper à l'embastillement et n'aurait pas eu ce rôle dans le développement de la pensée des Lumières qu'on veut bien lui prêter. Ou encore il rétablit une vérité historique concernant les fameux automates dont s'amusait la cour de Stanislas : ce n'étaient pas les proto-robots qu'on a voulu y voir, mais de simples silhouettes de papier animées par des ficelles. Son discours a été

¹¹ Ce qui n'est guère étonnant à partir du moment où elles sont émises depuis un régime de familiarité : voir Dewey 2003.

entendu par la conservatrice du site qui l'a invité à prononcer des conférences, et qui a fait remonter au comité de pilotage ces informations historiques inédites. Ici, la critique réussit l'épreuve de la publicisation, mais reste une initiative individuelle.

Dans une certaine mesure, ces critiques ont porté et ont conduit les promoteurs de l'action publique patrimoniale à prendre en compte d'autres usages et usagers du château, et à atténuer la rupture occasionnée par la patrimonialisation. Par exemple, lorsqu'un Club des Partenaires est créé en 2007, il a été fait droit à leur demande de disposer d'une salle du château pour se réunir : on renoue ainsi avec une tradition d'usage public de proximité du monument. Plus généralement, ceci contribue également à modifier le programme de réouverture du château. Ainsi, l'option initiale adoptée par le comité de pilotage, soit une reconstruction dite « à l'horizontale », c'est-à-dire étage par étage, a été révisée au profit d'une reconstruction « à la verticale », portion par portion (un escalier, un vestibule, etc.). L'enjeu est de permettre l'accessibilité contrôlée, progressive, de certaines parties du château.

On est ainsi passé d'une action publique « sur le » château à une action publique « avec le » château. Cette dernière configuration acte une possibilité d'imbrication d'un régime public et d'un régime familial de patrimonialisation. Pour en saisir la portée pratique, prenons le cas des boulistes du parc des Bosquets. Dans un premier temps (2003-2005), leur présence est contestée : ils troubleraient la perspective visuelle du paysage patrimonial, depuis la cour des Communs jusqu'au fond du parc, soit pour les experts une des originalités de l'œuvre architecturale de Boffrand ; ils menaceraient également les parterres de fleurs par des lancers intempestifs et généreraient des nuisances olfactives avec leurs grillades estivales du dimanche. Bref : ils ne sont pas compatibles avec la grandeur patrimoniale du site¹². Dans un deuxième temps, qui tient en particulier au fait que le directeur de l'association « Lunéville Château des Lumières » s'installe à Lunéville et prend conscience de l'insertion du château dans le tissu urbain, une attitude plus conciliante est adoptée à leur égard. Ils sont désormais tacitement tolérés, et ils ont même été encouragés à participer à la mobilisation en organisant en 2007 un tournoi baptisé « Tournoi des Lumières », dont une partie des bénéfices a été reversée à la souscription pour la reconstruction. La pratique bouliste est désormais accomplie sous le signe de la grandeur publique : pour la cause du patrimoine. Cet exemple montre que des usages familiaux du site peuvent être conciliés à l'action publique. D'un côté, une collectivité territoriale s'empare d'un monument et agit sur lui ; de l'autre, certains usagers s'immiscent dans cette action et rappellent ainsi l'importance localement morale du monument.

Tout dualisme est politique

Le geste central de notre approche¹³ a été de tenter de dénouer le couple émotion/mobilisation, tel qu'il s'exprimait dans la saisie de l'événement par les acteurs eux-mêmes – tous acteurs confondus, du conservateur de patrimoine à l'habitant « ordinaire », qu'ils soient, par exemple, dentiste, syndicaliste ou pompier. Partant du sens d'émotion privilégié par Daniel Fabre de « mouvement collectif improvisé » (Fabre 2002), nous avons pris l'expression au mot, c'est-à-dire dans sa polysémie, afin en quelque sorte de « remonter » du mouvement, *i.e.* les manifestations concrètes de la mobilisation, à l'émotion diversement manifestée par les personnes et de les considérer ensemble¹⁴. Des récentes publications ont souligné l'intérêt du couple émotion-mobilisation dans cette acception étendue et pour des causes diverses (Cefai 2009,

¹² Joan Stavo-Debaugé (2003) analyse un cas similaire de tension patrimoniale entre des habitants du Vieux-Lyon – quartier classé sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco –, et des marginaux qui « zonent » dans le quartier.

¹³ Le « nous » réfère ici à l'équipe de recherche, aux questionnements et débats qui l'ont dans une certaine mesure constituée.

¹⁴ Manière de sortir du dualisme intériorité/extériorité : soit considérer, à la suite de Jennifer Church (2005), les émotions comme des actions intériorisées et, symétriquement, considérer les différentes formes de la mobilisation comme autant de manifestations concrètes, extériorisées et durables des émotions.

Traïni 2009). Nous avons pour notre part cherché à montrer que, bien que soient distinguées a priori émotion et mobilisation à partir de leurs régimes respectifs – affectif *versus* cognitif –, il est à concevoir une zone de rencontre où émotion et mobilisation loin d'être une suite temporelle ou dans un rapport de causalité, s'alimentent mutuellement. Ainsi, les émotions apparaissent comme un moteur de la mobilisation, du fait de leur travail propre : « non seulement les émotions suscitent l'enquête, elles opèrent aussi dans la configuration du problème et de sa solution » (Quéré 2012 : 283). Cette mise en perspective conduit à nuancer l'acception d'émotion patrimoniale. Si les émotions sont toujours attachées à des situations, y aurait-il pour autant une spécificité d'émotion patrimoniale ? Ou plutôt, l'émotion attachée à une situation ne renvoient-elle pas aux valeurs attachées à l'objet de l'émotion – lequel, en l'occurrence, n'est pas identiquement patrimonial ? On peut certes envisager une spécificité patrimoniale – ou monumentale – de l'émotion en tant que la politique des monuments historiques a instauré une sensibilité au passé instruite par une histoire ou une histoire de l'art – ce qui peut donner à comprendre l'émotion du conservateur de patrimoine –, mais on a vu que celle-ci n'était pas le seul mobile d'émotion. Dans la mesure où une émotion résulte de la confrontation à une situation problématique, à un bouleversement de monde, l'émotion patrimoniale est alors une entrée pour comprendre les valeurs qui irriguent l'objet patrimonial et le travail de « valuation » (Dewey 20011) patrimoniale dont il fait précisément l'objet : le bouleversement les remet en question ; elles résistent au bouleversement¹⁵. En ce sens, envisager le patrimoine sous l'aspect des émotions qu'il peut susciter revient finalement à se confronter à l'activité patrimoniale aujourd'hui, dont une des particularités est d'avoir débordé la raison patrimoniale d'État.

Ce débordement n'est certainement pas étranger à l'émergence d'une réflexion foisonnante sur le statut disons social du monument ou de l'objet patrimonial, voire sur son opérativité sociale. Pour le moins, la bipolarisation des émotions, on l'a vu, aide à formuler le *caractère quasi-moral d'emblée du patrimoine* : à la fois cette façon qu'il a de nous obliger, et cette façon que nous avons de l'obliger à se justifier ; à la fois son évidence morale et la nécessité de constamment travailler à la justifier, réaffirmer, entretenir... Mais on peut aller plus loin en s'interrogeant sur ce que fait la valeur patrimoniale, en particulier sur les partages et les hiérarchies qu'elle institue. Revenons alors aux deux figures d'attachement contrastées que nous avons posées au début de ce papier. Si l'on écoute les spécialistes des monuments historiques, l'incendie aura été la chance du château car, en une nuit, il a fait advenir sa grandeur patrimoniale et donné l'opportunité de son arraisonnement. Il permet en même temps une hiérarchisation des attachements et une mise à distance que les nouveaux usages de cette grandeur nécessitent. Le terme de patrimoine étant réservé à l'objet révélé, les attachements populaires sont alors « naturellement » renvoyés à une mémoire locale ou à une bien nommée « valeur sociale » du patrimoine. Pourtant, si l'on écoute les personnes ordinaires (habitants, conscrits, visiteurs...) ou les agents de la mobilisation locale, le château n'en est pas moins considéré comme relevant du « patrimoine » – même s'il n'est pas pleuré, on l'a vu, pour les mêmes raisons et même s'il ne fait pas l'unanimité quant à la conception de ce que pourra être sa mise en valeur après sa restauration.

Quel est l'effet pratique de l'opposition ainsi signifiée, qu'elle soit dite patrimoine *versus* mémoire ou bien valeur patrimoniale *versus* valeur sociale du monument ? Ce n'est pas tant l'opposition en elle-même qui importe, que la manière dont elle est considérée : soit catégorisation stricte et fortement signifiante, soit catégorisation souple consacrée par une certaine interchangeabilité des termes. Plutôt que de discuter *a priori* cette opposition conceptuelle, voyons comment elle est « travaillée » dans l'action par les acteurs eux-mêmes – et essayons de rapporter les conceptions de l'objet en jeu (le château de Lunéville) aux capacités que ces actions donnent d'en parler et d'agir sur lui. En d'autres termes, l'effet pratique de ce travail sur les catégories est politique : dans un cas comme dans l'autre (fluidité ou rigueur), des personnes ou des collectifs, institués ou non, veulent faire valoir voire affirmer une capacité

¹⁵ Voir sur ce point le commentaire que Louis Quéré fait de la théorie différentialiste de l'émotion de Pierre Livet (Quéré 2012 : 281).

d'expertise et une autorité. Sous la rigueur de la catégorisation – « ceci est du patrimoine, ceci est de la mémoire » ; « il y a une valeur sociale du monument qui n'est pas à confondre avec sa valeur patrimoniale » –, se jouent l'arraisonnement patrimonial du château et sa prise en mains par les spécialistes se prévalant de compétences historique, politique, administrative... En ce sens, le patrimoine universalise, délocalise et exclut. Inversement, sous la fluidité de la désignation – fluidité au sens où la référence n'est pas ou guère interrogée – tente de s'immiscer, dans ce jeu déjà fait, des voix diverses qui font valoir des compétences concurrentielles. Celles-ci ne se situent pas ou pas nécessairement sur un autre terrain, *i.e.* elles peuvent être tout aussi historique, politique, administrative... La différence réside essentiellement dans le fait qu'elles sont adossées ou se conjuguent à une expérience autre du monument – celle-là même que depuis l'institution patrimoniale, on qualifie de mémorielle ou de sociale. La conception du temps et de la relation au passé est alors pragmatique – ici au sens commun du terme qui bien sûr irrigue le sens philosophique –, qui se traduit en une dimension particularisante, localisante et inclusive.

Mais cette caractérisation des attitudes est encore dualiste ; elle risque du moins de reconduire le dualisme raison/passion, alors qu'il importe d'être attentif aux entrecroisements ou aux « transports » de modes d'attachement d'un monde à un autre. Que l'établissement de la forme patrimoniale ait un coût (le sensible) ne signifie pas que celle-ci soit objectivée au point d'être totalement démodalisée, privée de toute attache affective. La relation savoir/pouvoir ou science/politique ne se réduit pas une simple instrumentation du savoir par le pouvoir, elle est à double sens ; ou plutôt, les deux « états » (Latour 2008 : 677) se mélangent : politiquement efficiente, la formule d'arraisonnement fonctionne comme une formule d'attachement et par conséquent ménage une capacité d'émotion. Cette dimension sensible de l'attachement peut être envisagée en deux temps : en amont et en aval de l'attribution de la valeur patrimoniale. En effet, tout patrimoine est le fruit d'une émotion primordiale qui le fonde et institue ses servants et ses serviteurs. Tel est le sens, sur lequel s'accordent les historiens du patrimoine, des dénonciations originaires des destructions volontaires des traces ou des œuvres venant du passé, qu'elles soient la manifestation d'un vandalisme révolutionnaire ou, bien plus banalement, l'effet du *turn over* obligé des choses du monde : ainsi dans la « légende » du patrimoine industriel, l'émotion suscitée en 1971 par la destruction des halles de Baltard figure au titre de la prise de conscience de l'intérêt patrimonial de l'architecture du siècle industriel. Quand ce n'est pas la dénonciation d'une indifférence à leur égard : ainsi de l'incompréhension ou la colère de personnels du ministère de la Culture devant le peu d'intérêt d'habitants ordinaires pour une chapelle de Le Corbusier¹⁶. Dès lors que le patrimoine est indexé sur une valeur, celle-ci est régulièrement réactivée ou actualisée : ainsi doit-on comprendre, par exemple, le rejet par l'historien de l'architecture des valorisations spectaculaires du monument à l'heure des industries culturelles et son plaidoyer pour un retour à une présentation scientifique et silencieuse du monument (Choay 1999) ; ou encore, les émotions suscitées par des interventions jugées abusives sur des monuments historiques¹⁷. Si le mode d'attachement n'épuise pas le registre des émotions, il se caractérise par le fait que le sentiment du passé y est étroitement voire inextricablement combiné aux inscriptions instituant, en l'occurrence l'authentification véridique de l'opération historique. Symétriquement, que l'authentification soit fondée sur une expérience revendiquée et donc engage un mode sensible d'attachement n'interdit pas, au contraire, le recours à des critères considérés comme scientifiques (le raisonnable, l'objectif, ce qui est fondé sur des données). L'incendie du château de Lunéville révèle la présence du passé dans l'expérience ou dans la mémoire des personnes ordinaires qui les fonde à dire ce pour quoi le château leur est patrimoine

¹⁶ Il s'agit de la chapelle de Ronchamp en Haute-Saône : ce cas est étudié par N. Barbe (communication personnelle).

¹⁷ Voir l'affaire du château de Falaise : cette forteresse médiévale, associée au nom de Guillaume le Conquérant, a fait l'objet en 1996 d'une restauration très personnelle et très controversée par Bruno Decaris, architecte en chef des monuments historiques : ce dernier a réalisé une version moderne de l'avant-corps du grand donjon, en acier et béton armé lisse. Précisons que ce genre d'affaire ne peut être réduit à une querelle de spécialistes. En amont, les émotions sont exprimées depuis une sphère lettrée et savante, mais en aval, elles ne le sont plus seulement puisque, efficacité politique oblige, le patrimoine vise à devenir populaire.

et permet à certains d'en faire valoir une compréhension historique différente et de contester l'option choisie par les spécialistes.

Mais l'entrée par les émotions ne doit pas masquer qu'en se libérant du monopole technoscientifique de l'État, l'action sur le passé brouille les frontières instituées par la raison historique (et la raison d'État) entre les catégories qui rendent compte de la relation au passé, patrimoine et mémoire en particulier. Aussi, *a contrario*, le travail de purification de ces catégories, auquel se livrent les spécialistes du patrimoine relève du geste politique – et éclaire les relations complexes entre savoir et pouvoir. Ce point est essentiel : les mobiles de la confusion ou de l'hybridation peuvent être vus comme politiques et c'est pour des raisons également politiques que le dualisme – sous l'aspect du travail de catégorisation – a vite fait de revenir...

On peut se livrer à un petit exercice politique-fiction ou plutôt de *sciencepolitique*-fiction si l'on suit les très suggestives propositions de Bruno Latour (2008) quant aux possibilités d'un dialogue entre science politique et *science studies*. Imaginons un instant qu'il se soit construit une arène dialogique, un dispositif participatif dont l'objectif aurait été de définir les modalités culturelles de la reconstruction, c'est-à-dire de répondre à la question : pourquoi reconstruire ? Autrement dit : pour quoi et pour qui ? Un dispositif qui ne serait donc pas seulement de consultation mais élaboré sur le modèle des budgets participatifs – inspiré de celui de Porto Allegre –, une sorte de « conseil de développement » mais à vocation *ad hoc* et avec un rôle délibératif¹⁸. Il réunirait des spécialistes du patrimoine (locaux et nationaux), des agents de l'État, des élus des différents niveaux territoriaux (Ville, Pays, Communauté de communes, Département, Région), des acteurs culturels et du tourisme, des représentants d'associations locales à vocation culturelle et/ou savante, des regroupements de commerçants, de consommateurs, d'habitants à divers titres – assurément il y aurait un important travail de définition préalable de la composition de cette assemblée. On peut penser qu'il s'y débattrait des conceptions différentes du patrimoine (la château-poétique du conservateur du patrimoine *versus* le château/parc-pratique de l'habitant), de l'histoire du château (le château de Léopold symbole de l'absolutisme *versus* le château de Stanislas symbole des Lumières), de la culture (éternel débat culture savante/culture populaire, transposé dans l'institution politique de la culture en démocratisation de la culture *versus* démocratie culturelle), du mode de gestion des sites culturels¹⁹, du développement local (industrie *versus* tourisme²⁰), etc. On peut penser que le « produit » qui en sortirait serait alors une sorte de compromis, ou mieux, un assemblage des différentes appréhensions/perceptions du château : de la mémoire historique et de la mémoire autobiographique du château, du patrimoine et de la mémoire..., qu'importent les désignations puisque cet assemblage les contiendrait toutes et les lierait fortement. Il serait un objet *scientifiquepolitique*, en tant que combinant diverses acceptions de « politique » et de « scientifique » (selon celles proposées par Latour 2008). Il serait politique au sens où il résulte de « nouvelles associations » – quel est le collectif correspondant au château reconstruit ? – ; au sens également « où il repose le problème du public » – il faut « réinventer de nouvelles règles et de nouvelles procédures », il faut recomposer la communauté sur de nouvelles bases, repenser le rapport à l'économique, au culturel, à l'action sur le passé – ; au sens enfin où il est « l'enjeu d'une procédure démocratique » poussant à rationaliser les positions, du moins les

¹⁸ Le conseil de développement est une structure existante, le plus souvent dépendante d'une collectivité territoriale ou d'une instance intercommunale et a pour vocation de faire entendre, par le biais de quelques-uns des ses porte-parole, les voix de la société civile ou du monde économique : à Lunéville, il est associé au « Pays Lunévillois » et il est présidé, au moment de l'enquête, par le secrétaire générale de l'Union locale Cfdt de Lunéville (voir Tornatore 2011).

¹⁹ Cette question est posée avec un brin de provocation par un haut fonctionnaire du ministère de la Culture, activement impliqué dans le processus de reconstruction. Le système curial, dit-il en substance, a créé des lieux de prestige et de splendeur dans le vide, que la démocratie n'arrive pas à gérer. On peut se demander alors si le salut pour ce château n'est pas un propriétaire privé, une très grosse fortune « qui en fasse l'acquisition et qui en fasse sa chose » (Tornatore 2011).

²⁰ Lunéville est une ville industriellement sinistrée, avec la perte d'une entreprise de construction de wagons et de camions.

mettre à l'épreuve d'une discussion rationnelle – laquelle aurait pour visée de poser la question de l'équivalence des êtres humains et non-humains engagés dans la reconstruction du château²¹. Il serait aussi scientifique au sens où il bénéficierait d'une diversité de porte-parole qui viendraient témoigner pour le château de ses différentes qualités d'objet du passé.

Mais ce n'est qu'une fiction. Ce qui est sorti de l'entreprise patrimoniale telle qu'elle a été mise en œuvre n'en est pas moins *scientifiquepolitique*, mais alors la combinaison est sensiblement différente, du moins réfère à des sens différents de scientifique et de politique. C'est politique au sens où s'y réaffirme une autorité : qui possède le droit de dire le patrimoine, de le gérer ; au sens où se fait sentir le poids de l'institution, dont le propre est de naturaliser le politique. En l'occurrence, ce sens fait valoir que dans la catégorie s'exerce une forme de pouvoir qui prétend légiférer la relation au passé et détenir un monopole. C'est scientifique parce que fondé sur le raisonnable et l'objectif – subsumant le sensible –, sur un corpus de données et parce que ces données auront été produites par les seuls porte-parole fiables et reconnus comme tels, en l'occurrence les historiens et les conservateurs du patrimoine. Mais la combinaison aura ceci de particulier qu'elle spécifiera distinctement ce qui relève du politique et ce qui relève du scientifique car précisément elle s'appuiera sur une conception du politique comme étant ce qui est distinct du scientifique²².

À suivre...

Dernièrement, nous nous sommes rendus à Lunéville pour y faire une conférence. Depuis la réouverture partielle du site, un programme d'animations culturelles a été lancé : ainsi le Lundi de Lunéville, cycle de conférences-apéros sur le thème du travail qui se tiennent dans la chapelle restaurée. A cette occasion, le directeur de l'association « Lunéville, château des Lumières » nous a fait part de l'effet positif de notre rapport de recherche (remis début 2007). Il prit pour exemple une personne d'âge respectable, qui à l'issue de la conférence, avait manifesté son intérêt dans la discussion : « C'est Monsieur P. – président d'une association d'histoire locale – : il était un des plus vifs détracteurs de la valeur des Lumières ; il est devenu un de nos plus fervents soutiens. »

Références bibliographiques

- Arendt, Hannah, 1994, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy.
- Cefaï, Daniel, 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ?*, Paris, La Découverte.
- Choay, Françoise, 1999 [1992], *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil.
- Church, Jennifer, 1995. « L'émotion et l'intériorisation des actions », in Ruwen Ogien (dir.), *La couleur des pensées. Sentiments, émotions, intentions* (Raisons pratiques 6), Paris, Éditions de l'EHESS, p. 219-236.
- Dewey, John, 2003 [1927], *Le public et ses problèmes*, Pau, Publications de l'Université de Pau, Farrago/Éditions Léo Scheer.
- Dewey, John, 2005, *L'art comme expérience*, Pau, Farrago.
- Dewey, John, 2011, *La formation des valeurs*, Paris, La Découverte.
- Dulong, Renaud, 1998, *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éditions de l'E.H.E.S.S.
- Étienne, Bruno, 2011, « Écrire son émotion. Esquisse d'une conceptualisation des émotions

²¹ Le travail de construction des équivalences – qui est précisément celui des politiques – a été frontalement posé lorsque des syndicalistes lorrains ont mis en contraste la mobilisation pour Lunéville et le désintérêt de l'État et des collectivités territoriales pour l'affaire Daewoo, entreprise installée (à coup de millions d'Euros versés par l'État) pour contribuer au redéveloppement des anciennes vallées sidérurgiques lorraines (Tornatore 2011).

²² On veut bien considérer que l'objectivation de la culture est politique lorsqu'elle est accomplie par des personnes ordinaires, on a plus de mal à considérer que l'objectivation accomplie par les scientifiques – les anthropologues par exemple, ne l'est pas moins.

- patrimoniales à partir de l'analyse d'un corpus de lettres de réaction à l'incendie », in J.-L. Tornatore et N. Barbe (dir.), *Les formats d'une cause patrimoniale. Émotions et actions autour du Château de Lunéville*, Les carnets du LAHIC, n° 6, Lahic/Ministère de la Culture, direction générale des Patrimoines, département pilotage de la recherche et de la politique scientifique p. 69-119.
- Fabre, Daniel, 2002, « Catastrophe, scoperta, intervento o il monumento come evento », in Andréina Ricci (a cura di), *Archeologia e urbanistica*, XII ciclo di lezioni sulla Ricerca applicata in Archeologia (Certosa di Pontignano, 2001), Firenze, Edizioni all'Insegna del Giglio.
- Hennion, Antoine, 2004, « Une sociologie des attachements. D'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur », *Sociétés*, n° 85, p. 9-24.
- Hennion, Antoine, 2010, « Vous avez dit attachements ?... », in M. Akrich, Y. Barthe, F. Muniesa et P. Mustar, *Débordements. Mélanges offerts à Michel Callon*, Paris, Presses des Mines, p. 179-190.
- Latour, Bruno, 2008, « Pour un dialogue entre sciences politiques et *science studies* », *Revue française de sciences politiques*, vol. 58 n° 4, p. 657-678.
- Moulin, François et Michel Vagner (dir.), *L'appel de Lunéville. Pour la résurrection du Versailles lorrain*, Strasbourg, Nancy, Éditions La nuée bleue, Éditions de l'Est.
- Paperman, Patricia, 1995, « L'absence d'émotion comme offense », in Ruwen Ogien (dir.), *La couleur des pensées. Sentiments, émotions, intentions* (Raison pratiques 6), Paris, Éditions de l'EHESS, p. 175-196.
- Pecqueux, Anthony, 2009a, « Politique du patrimoine proche. Comment reconstruire le château de Lunéville », in Fabrizio Cantelli, Luca Pattaroni, Maria Roca i Escoda, Joan Stavo-Debauge (dir.), *Sensibilités pragmatiques. Enquêter sur l'action publique*, Bruxelles, Peter Lang, p.115-129.
- Pecqueux, Anthony, 2009b, « Une catastrophe patrimoniale : l'incendie du Château de Lunéville », in Christophe Traïni (dir.), *Émotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 121-139.
- Quéré, Louis, 2003, « Le public comme forme et comme modalité d'expérience », in Daniel Cefaï, Dominique Pasquier (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, P.U.F., p. 113-134.
- Quéré, Louis, 2012, « Le travail des émotions dans l'expérience publique. Marées vertes en Bretagne », in Daniel Cefaï et Cédric Terzi (dir.), *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Ed. de l'EHESS (Raisons pratiques n° 22), p. 265-291.
- Riegl, Alois, 1984 (1903), *Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*, Paris, Seuil.
- Saint-Pulgent, Maryvonne de, 2003, « Il faut mobiliser l'émotion », in François Moulin, Michel Vagner (dir.), *L'appel de Lunéville. Pour la résurrection du Versailles lorrain*, Strasbourg / Nancy, La nuée bleue / Éditions de l'Est, p. 175-178.
- Stavo-Debauge, Joan, 2003, « L'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résidant qui s'émeut », in Daniel Cefaï, Dominique Pasquier (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, p. 347-371.
- Thévenot, Laurent, 1994, « Le régime de familiarité. Des choses en personne », *Genèses*, n° 17, p. 72-101.
- Tornatore, Jean-Louis et Noël Barbe (dir.), 2011, *Les formats d'une cause patrimoniale. Émotions et actions autour du Château de Lunéville*, Les carnets du LAHIC, n° 6, Lahic/Ministère de la Culture, direction générale des Patrimoines, département pilotage de la recherche et de la politique scientifique, <http://www.iiac.cnrs.fr/lahic/spip.php?rubrique56>.
- Tornatore, Jean-Louis, 2011, « L'horreur patrimoniale. Lunéville-Daewoo et retour », in J.-L. Tornatore et N. Barbe (dir.), *Les formats d'une cause patrimoniale. Agir pour le château de Lunéville*, Les carnets du LAHIC n° 6, LAHIC/ministère de la Culture, p. 263-340 [en ligne] <http://www.iiac.cnrs.fr/lahic/spip.php?article874>.
- Traïni, Christophe (dir.), 2009, *Émotions... Mobilisations !*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- Tronquart, Martine, 1991, *Les châteaux de Lunéville*, Metz, Éditions Serpenoise, Inventaire général

de Lorraine, coll. « Images du patrimoine ».